

FICHE ENSEIGNEMENT SUAP 2019-9 Emporter l'ordonnance!



EVENEMENT: A l'occasion de la prise en charge d'un membre de sa famille, le médecinchef d'une structure d'accueil des urgences nous fait part d'un problème récurrent: **souvent l'ordonnance n'est pas jointe** à la fiche bilan. Le chef d'agrès recopie dans la case « traitements » le nom des médicaments sans la posologie et **parfois l'orthographe est erronée**, avec le risque de confusion entre deux médicaments.

Chirurgie thyroïde
HTA

Lévothyrox
Bisoprolol
Kardégic
Forlax

POINT POSITIF:

- Le nom des médicaments oriente le médecin sur les pathologies et les risques.

POINTS NÉGATIFS:

Sans le dosage et le nombre de prises (posologie), le médecin des urgences :

- ne peut pas savoir si le traitement est à l'origine du malaise,
- ne peut pas assurer facilement la poursuite du traitement en cas d'hospitalisation,
- ne peut pas adapter le traitement.

ENSEIGNEMENTS- POINTS CLES

- L'intervention SUAP constitue un maillon de la chaine des secours et s'inscrit dans un processus plus global de la prise en charge des victimes.
- Le médecin hospitalier a besoin de tous les éléments pour conduire son action.
- L'emport de l'ordonnance (ou de sa photocopie) quand elle est disponible permet:
 - au médecin de connaître précisément le traitement et le nom du médecin prescripteur
 - au chef d'agrès d'optimiser les renseignements fournis, de contourner les difficultés de lecture de l'ordonnance, d'éviter des erreurs de recopie
- La case « traitements » contient alors la mention: « ordonnance jointe ».

